

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°05/2024

OBJET : ANIMATION JEUNESSE : Attribution d'une aide financière pour la mise en œuvre des actions de l'OMJCL pour les mois de janvier et février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 du mois de janvier à 10h00.,

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Sophie ESPOSITO /Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS/ /Xavier JARJANETTE/Vanessa BEAUJEAUD/Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/ Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Christine DECORDIER par Kathy NICOLAS / Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michael TRUCCHI par Marine DUNOYER DE SEGONZAC/ Philippe JANIN par Philippe MINEUR/Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Nathalie DIGANI/ Maeva THOMMERET
Secrétaire de séance : Jean-Pierre MONTCOUQUIOL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal N°95/2023 en date du 08 décembre 2023 validant la reprise en régie et le transfert de compétence Enfance-Jeunesse-Politique de la ville au Sivom du Val de Banquière

VU l'avis favorable du Président du Sivom du Val de Banquière

VU la délibération du comité syndical du Sivom du Val de banquière en date du 07 décembre 2023 relative à la reprise de ces compétences

VU la demande de subvention de l'OMJCL en date du 29 décembre 2023

VU la convention d'objectifs s'imposant à l'OMJCL

Considérant la nécessité d'apporter une aide financière à l'OMJCL afin de permettre la continuité des actions Enfance, Jeunesse et Politique de la Ville jusqu'au 29 février 2024

Considérant qu'à compter du 1^{er} mars 2024, l'OMJCL n'exercera plus d'actions, dans le cadre de l'enfance, de la jeunesse et de la politique de la ville, il conviendra que les sommes non utilisées soient reversées à la collectivité,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide d'attribuer une aide financière de 241 534 euros qui sera versée à hauteur de 50% au mois de janvier et de février 2024 selon le détail présenté ci-après :

AR Prefecture

006-210600540-20240119-05-DE
Reçu le 19/01/2024

	Subvention de la commune
Renfort animateurs dernier trimestre 2023 (augmentation du nombre d'enfants)	26 000
Recrutement d'agents de tranquillité pour le 31 décembre 2023	1 000
Salaires et charges Janvier 2024	87 267
Salaires et charges Février 2024	87 267
Achat du matériel pédagogique, énergies, communication, et location des copieurs, véhicules,	40 000
TOTAL	241 534

Soit au total 241 534 euros (deux-cent quarante et un mille cinq cent trente-quatre euros)

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'allouer une aide financière de 241 534 euros, versée à hauteur de 50% au mois de janvier et de février 2024
- Qu'un état financier de consommation des crédits sera réalisé avec le service financier de la commune au 29 février 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs ci-annexée

NE PREND PAS PART AU VOTE Sabrina DIVRY

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Procurations : 5 Votants : 23 Absents : 3 Contre : 4 Abstentions : 0 Pour : 19

Fait à Drap, le 19 janvier 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/01/2024
Affichage en mairie le : 22/01/2024